

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 7 mars 2024 à 19 heures

Le **7 mars 2024**, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHALLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPOUÉ Yannick, Maire.

Date de convocation : 29 février 2024

Membres présents : BELIME Lisette, BOLVARD Huguette, CLAVEL Isabelle, DINAND Gilles, DUPOUÉ Yannick, FLORET Jean-Pierre, GIRAUD Stéphanie, LAGOUTTE Geneviève, LUCAS Antoine, PLASSE Pierre, SOARES Jennifer, VAISSAIRE Gaëtan.

Absents : GAZEL Alexandre.

Procurations : M. GAZEL à Mme LAGOUTTE

QUORUM : Membres en exercice : 13

Secrétaire de séance : Mme GIRAUD Stéphanie

Membres présents : 12

Membres votants : 13

Ordre du jour :

- Adoption du dernier procès-verbal,
- Approbation des comptes financiers uniques commune et assainissement 2023,
- Affectation du résultat 2023,
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2024, qui est adopté à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Maire présente :

N° 2024-06 APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES COMMUNE ET ASSAINISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 Commune et Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

Après avoir pris acte de la présentation des comptes financiers uniques Commune et Assainissement de l'exercice 2023, lesquels se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépense ou déficit	recette ou excédent	dépense ou déficit	recette ou excédent	dépense ou déficit	recette ou excédent
Commune résultats reportés						
opération de l'exercice		145 450,99		16 380,55		161 831,54
Totaux	596 282,11	661 454,12	728 553,53	660 578,28	1 324 835,64	1 322 032,40
résultats de l'exercice	596 282,11	806 905,11	728 553,53	676 958,83	1 324 835,64	1 483 863,94
résultats de clôture		65 172,01	67 975,25		2 803,24	
Restes à réaliser (Inv.)		210 623,00	51 594,70			159 028,30
Totaux	0,00	0,00	571 461,00	496 467,00	74 994,00	
						84 034,30

Assainissement	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
résultats reportés						
opération de l'exercice		69 144,96		39 144,39		108 289,35
Totaux	35 383,95	42 620,20	22 584,88	30 451,12	57 968,83	73 071,32
résultats de l'exercice	35 383,95	111 765,16	22 584,88	69 595,51	57 968,83	181 360,67
résultats de clôture		7 236,25		7 866,24		15 102,49
Restes à réaliser (Inv.)		76 381,21		47 010,63		123 391,84
Totaux	0 ,00	0,00	32 000,00	19 555,00	12 445,00	
						110 946,84

Le conseil municipal, après avoir élu sa Présidente, Mme BOLVARD Huguette,

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique dressé pour partie par le comptable, relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique dressé par le comptable, pour les parties qui le concerne, n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à la majorité des membres : 12 POUR, 1 Abstention le Maire n'ayant pas pris part au vote.

N° 2024-07 AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yannick DUPONT, décide de statuer sur l'affectation des résultats de l'année 2023 des budgets commune et assainissement :

Pour le budget commune :

Considérant que la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, présente un besoin de financement de 126 588,70 €,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de l'exercice de **210 623,00 Euros**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- **affectation complémentaire au R1068 : 126 588,70 Euros**
- **report à nouveau créiteur à l'exercice 2024 au R002 : 84 034,30 Euros**

Pour le budget assainissement :

Considérant que la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, ne présente pas de besoin de financement : affectation néant.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h40.

La date du prochain conseil Municipal est fixée au jeudi 4 avril 2024 à 19h.

Procès-verbal de la séance du 7 mars 2024 approuvé en Conseil Municipal du 4 avril 2024.

Le Maire,
Yannick DUPONT

La secrétaire de séance,
Stéphanie GIRAUD